

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 novembre 2020



1

COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 Novembre,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

L'an deux mille vingt, le 16 novembre,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

52 PRESENTS : Laurent Brion, Gilbert Distel, Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Fleur Manzoni, Brigitte Taillard, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Sandrine Corne, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Daniel Peseux, , Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, , Denis Donzé, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, , Maxime Gruner, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Sylvie Le Hir, Morgane OUDOT, Rachel Digard, Morgan Perrin, Pierre Benoit, Martine Collette, Noël Perrot, Gaëlle Jobert, Salih Kurt, Julie Huguenotte, David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Lionel PERNIN.

Compte rendu et procès-verbal de séance du Conseil de Communauté du 12 octobre 2020

10 EXCUSES : Michel Morel, Jocelyne Woillard, Hervé Bouhelier, Pascal Locatelli, Claude Roussel, Jacky Morel, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Charline Cassard, Alain Bassignot.

7 ABSENTS : Gérard JACQUIN, Daniel Brunelles, Pierre Magnin Feysot, Claude Brisebard, Bernard Lapoire, Dominique Guilleux, Christian Bertin.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Jean Claude Joly ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Développement économique :

Cessions de terrains en Zones d'Activités Economiques

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux creux » à Orchamps-Vennes, plusieurs demandes de terrain ont été formulées :

- Lot 10 (3004m²) : la SCI LHK représentée par M. Hervé Lechine pour la société LH Polissage (polissage horloger et bijoutier) ;
- Lot 13 (1406m²) : l'entreprise LD Visual (fabrication et vente panneaux numériques) représentée par M. Maxime Mussard ;
- Lot 14 (1405m²) : la SCI GH2B représentée par Mmes. Giorgiadis et Harand pour la Maison d'Assistantes Maternelles 1, 2, 3.

Le prix de cession sur la ZA « Aux Creux » est de 20.50€HT/m² soit :

- Lot 10 : 61 582.00€HT
- Lot 13 : 28 823.00€HT
- Lot 14 : 28 802.50€HT

L'avis des domaines en date du 14 octobre dernier approuve les prix de cession.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité :

- **D'approuver les ventes mentionnées précédemment,**

- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer tous documents devant intervenir dans cette décision et notamment l'acte de vente.**

Aménagement du territoire :

Modification du PLU de Valdahon

Un projet d'extension du magasin l'Île aux trésors a mis en évidence une incohérence dans le PLU de Valdahon.

En effet, le magasin est situé en zone 1AUe (zone à urbaniser économique) pour laquelle le règlement interdit toute construction commerciale.

Toutefois, le rapport de présentation du PLU spécifie bien que la zone 1AUe est réservée aux activités économiques de type services, commerces, artisanat, industries, bureaux,...

Par délibération du 10 février 2020, le conseil communautaire a ainsi prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Valdahon.

Suite à la consultation des PPA et la mise à disposition du public, il a été proposé d'approuver cette modification.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité :

- **la proposition de modification du PLU de VALDAHON pour ce projet**
- **l'autorisation du Président à signer tous documents y afférant**

Droit de préemption de Laviron

Rappel : La loi ALUR de 2014 a modifié les dispositions du code de l'urbanisme concernant la compétence « Droit de Préemption Urbain ». Cette compétence est automatiquement transférée aux EPCI dès lors qu'ils ont la compétence « Documents d'urbanisme ».

La CCPHD possède la compétence « Documents d'urbanisme » depuis le 8 octobre 2015 et donc de fait, la compétence « Droit de Préemption Urbain » depuis cette même date.

La compétence « DPU » comporte 2 volets :

- l'instauration du DPU (définition des zones sur lequel le DPU s'applique)
- l'exercice du DPU.

La CCPHD peut déléguer la partie « exercice du DPU » notamment à d'autres collectivités locales comme cela a été fait précédemment pour d'autres communes du territoire.

La commune de Laviron souhaite bénéficier du droit de préemption urbain sur les zones U et AU de son PLU.

Il a été proposé au conseil communautaire d'instaurer ce DPU et de déléguer son exercice au Maire de Laviron.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité :

- **la proposition d'instaurer ce DPU**
- **l'autorisation du Président a déléguer son exercice au Maire de LAVIRON**
- **l'autorisation du Président à signer tous documents y afférant**

Gestion des ressources et des déchets :

Projet de recyclerie et évolution du service des déchèteries

Lors de la commission « Gestion de la Ressource et des Déchets » du 15 octobre 2020, deux projets stratégiques ont émergés pour ce nouveau mandat.

D'une part sur les déchèteries du territoire. Il apparait que la déchèterie de Valdahon ait besoin d'être restructurée pour faciliter la circulation sur le site et optimiser le développement des nouvelles filières de valorisation des déchets. Les autres déchèteries, considérées comme « secondaires », ne sont pas définies en tant que telle et ne sont pas déclarées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Un travail pourrait être mené à ce sujet notamment pour les déchèteries d'Orchamps Vennes et de Pierrefontaine les Varans.

Une harmonisation des horaires de déchèteries et un complément d'ouverture sur certaines d'entre elles pour mieux gérer les flux entrant sur le site de Valdahon s'avère nécessaire.

Cela entrainera l'arrêt du service de déchèterie mobile sur le territoire. En effet, les heures des agents de déchèteries mis à disposition par notre prestataire ADS doivent s'équilibrer. Il s'avère également que la déchèterie mobile ne permette pas de répondre à la multiplication des filières de valorisation, un tri doit obligatoirement être réalisé sur le site de Valdahon, ce qui entraine un coût de transport et une manutention supplémentaire.

D'autre part pour développer et accompagner le projet de recyclerie du territoire. Celui-ci a été mis à l'arrêt il y a quelques années en arrière et le magasin géré par l'association « La Ressourcerie » à Vercel interpelle régulièrement la communauté de commune sur son manque d'espace. Cela entraine des problématiques pour gérer les flux et pour sécuriser le travail du personnel en insertion par le retour à l'emploi. Un bâtiment de stockage et de réparation doit être envisagé.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité de :

- **Valider la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de ces deux projets, à mener de concert. En s'appuyant et en remettant à jour une précédente étude réalisée en 2015.**
- **Valider l'arrêt du service de déchèterie mobile au profit du développement des autres infrastructures en place sur le territoire.**
- **Autoriser le Président à signer tous documents y afférant**

Administration générale :

Communication : Organisation de la distribution du bulletin intercommunal

Il sera proposé lors du conseil de mettre en place une nouvelle distribution du bulletin intercommunal Com'Info. L'idée serait que chaque commune gère sa distribution au même titre que celle des bulletins municipaux. Seule la commune de Valdahon dérogerait à la règle avec une distribution par un prestataire (l'ESAT d'Etalans) dont la facturation serait prise en charge par la Communauté de communes.

Ce système permettrait :

- de réduire les coûts de distribution, actuellement de l'ordre de 3 000€ par bulletin,
- d'assurer une distribution efficace et complète sur tout le territoire puisque de nombreuses erreurs interviennent à chaque distribution avec les prestataires, tous différents soient-ils. Comme par exemple, des écarts oubliés, des boîtes

aux lettres STOP PUB non distribuées, des communes hors Communauté de communes distribuées et d'autres communes oubliées, etc...

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité de :

- **La distribution des bulletins intercommunaux par les conseillers municipaux dans chaque commune du territoire sauf à Valdahon qui fera l'objet d'une prestation de distribution payée par la CCPHD.**
- **Autoriser le Président a signer tous documents y afférant**

Désignation délégués au Collège Edgard FAURE de Valdahon et au collège Louis Pergaud de Pierrefontaine les Varans

Les 2 collèges publics du territoire ont besoin d'élus de collectivités au sein de leur conseil d'administration.

Des élus du conseil départemental, des élus des conseils municipaux des communes dans lequel ils sont implantés et des élus communautaires.

La communauté de communes est sollicitée afin de désigner ses représentants.

Le Conseil de Communauté a procédé à la désignation des délégués.

Ont été élus à l'unanimité :

- **Pour le Collège Edgar FAURE de VALDAHON :**
 - **Mr Daniel PESEUX, Maire d'ETRAY, déléguée titulaire**
 - **Mme Marine PUNKOW, Maire de CHEVIGNEY LES VERCEL, déléguée suppléante.**
- **Pour le Collège Louis PERGAUD de PIERREFONTAINE LES VARANS :**
 - **Mme Julie HUGUENOTTE, maire de VELLEROT LES VERCEL, déléguée titulaire,**
 - **Mr Régis BOUCHARD, maire de LAVIRON, délégué suppléant.**

GEMAPI :

Désignation représentants au SMIX DOUBS DESSOUBRE

Lors de sa séance du 14 septembre dernier, le conseil communautaire a approuvé les statuts du futur syndicat mixte Doubs Dessoubre qui viendra se substituer au SMIX Dessoubre actuel.

Pour mémoire ce syndicat aura pour objet la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la valorisation et la protection de son territoire dans les domaines environnementaux.

Son périmètre d'intervention s'étendra sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin (dont le sous-bassin de l'Audeux pour la CCPHD), il sera ainsi composé de :

- La Communauté de communes du Pays de Maîche ;
- La Communauté de communes des Portes du Haut Doubs ;
- La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- La Communauté de communes du Plateau du Russey ;
- La Communauté de communes du Doubs Baumoï ;
- Mais aussi du Département du Doubs.

Les statuts approuvés fixent le nombre de délégués pour chaque membre, la CCPHD compte désormais 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité moins une abstention d'élire les délégués suivants :

Délégués Titulaires :

Daniel PRIEUR

Jean-Claude JOLY

Michel DEVIOLLERS

François CUCHEROUSSET

Délégués Suppléants :

Brigitte TAILLARD

Philippe BRISEBARD

David VIVOT

Claude ROUSSEL

Travaux ENS de l'étang de Breuillez à Bremondans

Un **plan de gestion sur la période 2018-2027** a été établi pour la zone humide de Breuillez dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

L'inscription de cette zone à l'inventaire des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) repose sur la présence d'habitats naturels remarquables : aulnaies, prairies humides calcaires oligotrophes à molinie et végétation de bas-marais calcaire. A noter également la présence d'espèces végétales et d'insectes protégés (3 papillons et 3 plantes).

Les **groupements herbacés à base de molinies** étaient historiquement dominants sur le site. Ponctuellement, sur des zones de suintement superficiel, la végétation est plus rase et la molinie laisse place à d'autres espèces remarquables.

Les travaux sont définis dans un objectif de préservation de ces habitats en faveur notamment de **deux espèces prioritaires** présentes sur le site : le mélibée (papillon de jour) et la Spiranthe d'été (orchidée) protégés au niveau national. Ils consistent en des **opérations d'ouverture du milieu par la reconnexion et la restauration des moliniaies**, dans le respect des exigences biologiques de ces espèces.

Des études de suivi de l'impact des travaux sur les habitats naturels et les espèces remarquables sont prévus chaque année et en fin du plan de gestion.

Une 1^{ère} vague d'intervention sur la période 2012- 2016 a permis d'ouvrir le milieu et de favoriser un développement des groupements herbacés à base de molinies. Cette 1^{ère} période d'intervention avait été planifiée avec prudence pour mesurer l'impact des travaux sur le milieu et les espèces remarquables présentes sur le site. Dans l'ensemble l'impact est plutôt favorable au milieu et aux espèces, le nouveau plan de gestion prévoit donc une 2nd période de travaux visant à accentuer l'ouverture du milieu et entretenir les secteurs qui se referment.

Les **gros travaux d'ouverture du milieu** sont prévus en 2 interventions sur une période de 6 ans et seront couplés à des travaux d'entretien. Le site est découpé en secteurs (polygones, corridors) qui correspondent aux différentes zones d'intervention. 2 tranches de travaux sont prévues :

- 1 tranche pour l'hiver 2020-2021
- 1 tranche pour l'hiver 2025-2026

Si les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des travaux sur la période convenue, les travaux seront décalés sur l'hiver suivant.

Ces travaux seront encadrés par le Conseil Départemental du Doubs et la CCPHD. Un accompagnement technique est également prévu en début de travaux par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté- Observatoire régional des invertébrés.

Une consultation des entreprises a été organisée en septembre avec un retour des offres fixé au 18 septembre, aucune réponse n'a été formulée à l'issue de cette consultation. Le marché étant passé sous forme de marché à procédure adaptée, une

consultation restreinte auprès de 2 entreprises a été menée avec un retour d'offre prévue pour le 9 novembre.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver l'analyse des offres reçues et d'attribuer le marché à l'entreprise proposée.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**

9

Questions diverses

Il a été présenté le document de prise de connaissance intitulé « **L'indispensable des Elus** » qui est mise en ligne également avec ses annexes sur le site de la CCPHD sur l'accès réservé aux élus.

Ce document explique le fonctionnement de la CCPHD en reprenant les éléments de gouvernance, de services développés et de structures budgétaires... afin d'apporter un degré de connaissance de la CCPHD à chaque élus.

L'AGORA des élus (réunion d'inclusion des nouveaux élus avec une découverte et une appropriation des dossiers, services et personnes de la CCPHD) a été également évoquée pour les difficultés qu'elle représente dans son organisation au regard des conditions sanitaires.

Un retour sur cette organisation sera fait plus longuement lors de la séance du prochain conseil de communauté qui aura lieu le 07 décembre.

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.